

Informations de base	
2015/2590(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le centenaire du génocide arménien Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Arménie	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
15/04/2015	Décision du Parlement	T8-0094/2015	Résumé
15/04/2015	Résultat du vote au parlement		
15/04/2015	Débat en plénière		
15/04/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2015/2590(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0342/2015	13/04/2015	
Proposition de résolution		B8-0343/2015	13/04/2015	
Proposition de résolution		B8-0344/2015	13/04/2015	
Proposition de résolution		B8-0346/2015	13/04/2015	
Proposition de résolution		B8-0347/2015	13/04/2015	
Proposition de résolution		B8-0348/2015	13/04/2015	
Proposition de résolution		B8-0349/2015	13/04/2015	

Texte adopté du Parlement, lecture unique	T8-0094/2015	15/04/2015	Résumé

Résolution sur le centenaire du génocide arménien

2015/2590(RSP) - 15/04/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le centenaire du génocide arménien.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

En cette veille du centenaire, le Parlement a **rendu hommage à la mémoire des victimes innocentes arméniennes**, au nombre d'un million et demi, qui ont perdu la vie dans l'Empire ottoman. Annonçant sa participation à la commémoration, il a invité la Commission et le Conseil à se joindre à lui.

Les députés ont salué les déclarations de Recep Tayyip Erdoğan, président de la République de Turquie, et d'Ahmet Davutoğlu, Premier ministre de la République de Turquie, qui ont adressé leurs condoléances aux Arméniens ottomans et reconnu les atrocités commises à leur égard, déclarations qu'ils considèrent comme un pas dans la bonne direction. Ils ont encouragé la Turquie à saisir l'occasion de la commémoration pour **poursuivre ses efforts de réconciliation avec son passé**, notamment par l'ouverture de ses archives, et pour poser les jalons d'une véritable réconciliation entre les peuples turc et arménien.

Le Parlement s'est également félicité du message de Sa Sainteté le Pape François, en date du 12 avril 2015, dans lequel celui-ci commémore le centenaire du génocide arménien dans un esprit de paix et de réconciliation.

La Turquie a été invitée à **remplir pleinement les obligations qu'elle a contractées pour la protection du patrimoine culturel** et, en particulier, à effectuer en toute bonne foi un inventaire complet du patrimoine culturel arménien et autre détruit ou endommagé au cours du siècle dernier sur son territoire.

Le Parlement a **exhorté la Turquie et l'Arménie à normaliser leurs relations** en ratifiant et en mettant en œuvre, sans conditions préalables, les protocoles sur l'établissement de relations diplomatiques, en ouvrant la frontière et en s'efforçant d'améliorer leurs relations eu égard notamment à la coopération transfrontalière et à l'intégration économique.

La résolution a souligné que **la prévention et la condamnation effective des génocides et des crimes contre l'humanité** devraient figurer parmi les priorités principales de la communauté internationale et de l'Union européenne. Dans cet esprit, le Parlement a proposé d'instaurer une **journée internationale** de commémoration des génocides afin de réaffirmer le droit de tous les peuples et de toutes les nations du monde à la paix et à la dignité.